

DÉPARTEMENT DE LA SOMME**ARRONDISSEMENT D'AMIENS****FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE D'ÉNERGIE DE LA SOMME****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU**

SÉANCE DU 2 FEVRIER 2023

DATE DE CONVOCATION : 20/01/2023
DATE D’AFFICHAGE : 03/02/2023
NOMBRE DE MEMBRES : - Inscrits : 18 - Présents : 16 - Absents : 2 - Votants : 16 - Pour : 16 - Contre : 0 - Abstention : 0
OBJET : Avenant n° 3 au marché CEDEN pour l’Assistance à Maîtrise d’Ouvrage du réseau de chaleur de ROYE.

L’an deux mille vingt-trois, le jeudi 2 février à 9 heures 30, le Bureau de la Fédération Départementale d’Energie de la Somme, légalement convoqué s’est réuni dans les locaux de la FDE 80, 3 rue César Cascabel, Pôle Jules Verne 2 à BOVES, sous la présidence de M. Franck BEAUVARLET.

Etaient présents : 16 membres sur 18 convoqués, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents et excusés : 2 membres.

Monsieur Daniel CARON a été nommé secrétaire de séance.

La séance étant ouverte, Monsieur le Président expose qu’en raison des retards pris pour la livraison des pièces et les difficultés rencontrées par l’entreprise ENGIE, le suivi des travaux a dû être prolongé de 3 mois. Les différentes séances de négociation et les simulations nécessaires afin de conserver l’équilibre économique de l’opération ont également entraîné un travail complémentaire de notre prestataire CEDEN. Durant ce trimestre, le nombre de journées supplémentaires, non prévues au contrat initial, s’élèvent à 0,75 journée ingénieur et 3 journées technicien, nécessitant de revoir le marché.

Ces prestations complémentaires effectuées par le cabinet CEDEN nécessitent un avenant au marché passé avec CEDEN pour l’Assistance à Maîtrise d’Ouvrage de l’opération.

Compte-tenu des prestations complémentaires à réaliser, le montant du marché est porté de 72 375,00 € HT à 74 925,00 €HT soit 89 910,00 €TTC (TVA à 20%).

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Fédération :

- approuve l’avenant n° 3 au marché passé avec le bureau d’études CEDEN ;
- autorise Monsieur le Président à passer commande et à mener les démarches nécessaires au bon déroulement de cette opération.

Fait et délibéré en séance
les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme

Le Président,

Franck BEAUVARLET





**territoire
d'énergie**

SOMME · FDE80

MARCHÉ PUBLIC D'ETUDE

Pouvoir adjudicateur :

**FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE D'ÉNERGIE DE LA
SOMME**

Objet du marché :

**MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE
D'OUVRAGE RELATIVE AU PROGRAMME
SUIVANT :**

**Mission AMO pour la réalisation d'une chaufferie
automatique au bois avec réseau de chaleur au
bois/gaz de la Ville de Roye.**

=====

**Avenant n°3 au marché notifié le 1^{er} décembre 2015 passé
avec l'entreprise CEDEN**

Entre :

- **L'entreprise CEDEN, 46 rue Raoul Gloria - 76230 BOIS-GUILLAUME**, SIRET n°48852491900039, représenté par Monsieur PLUMAIL Dominique, Gérant, désigné dans ce qui suit par « le Prestataire »,

d'une part

Et

- **la Fédération Départementale d'Energie de la Somme**, représentée par son Président, Monsieur Franck BEAUVARLET, dûment autorisé par délibération du Bureau du 2 juillet 2021, désignée dans ce qui suit par la Fédération,

d'autre part

Etant exposé que :

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 – Prestations complémentaires

Le marché initial a été signé le 07/12/2015, avec pour objectif une mise en service de l'installation en décembre 2017, puis un terme de la mission en décembre 2018 (à l'issue d'une année d'exploitation de l'installation).

L'avenant n°1 avait pour objet d'intégrer des prestations complémentaires non prévues dans le marché initial.

L'avenant n°2 avait pour objet de prendre en compte les prestations complémentaires non prévisibles au cours de l'année 2019 et de l'année 2020 de la part de l'Entreprise CEDEN.

Le suivi des travaux, initialement prévus sur une année, a dû être prolongé de 3 mois en raison des retards pris pour la livraison des pièces et les difficultés rencontrées par l'entreprise ENGIE au cours du chantier. Il apparaît aujourd'hui nécessaire de prendre en compte le travail supplémentaire réalisé par le cabinet CEDEN sur le trimestre complémentaire de suivi.

Les différentes séances de négociation et les simulations nécessaires afin de conserver l'équilibre économique de l'opération ont également entraîné un travail complémentaire.

Durant ce trimestre, le nombre de journées supplémentaires, non prévues au contrat initial, s'élèvent à 0,75 journée ingénieur et 3 journées technicien, nécessitant de revoir le marché.

Article 2 – Montant de l'avenant n°3

Compte tenu des prestations complémentaires à réaliser décrites à l'article 1, le montant du marché est porté de 72 375,00 €HT à 74 925 €HT soit 89 910,00 € TTC (TVA à 20%) selon le devis suivant :

Envoyé en préfecture le 06/02/2023

Reçu en préfecture le 06/02/2023

Publié le



ID : 080-200094696-20230202-2023_DELIB_25-DE

	CEDEN				KAIROS Ingénierie		TOTAL			
	800 € HT		650 € HT		Déplacement		800 € HT			
	jours	honoraires	jours	honoraires	150 € HT/dép		jours	honoraires		
Phase 1 : Assistance à la procédure de mise en concurrence	14,00	11 200,00	26,00	16 900,00			6,50	5 200,00	46,50	33 300,00
Définition du programme	2,00	1 600,00	6,00	3 900,00			-	-	8,00	5 500,00
<i>Définition du périmètre définitif du projet et préparation d'un APD</i>	1,50		6,00						7,50	-
<i>Echéancier de réalisation</i>	0,50								0,50	-
Montage juridique et financier	5,00	4 000,00	7,00	4 550,00			2,00	1 600,00	14,00	10 150,00
<i>Relation avec les Abonnés potentiels (Livrets de gouvernance, rencontre avec les abonnés)</i>	3,00		6,00						9,00	-
<i>Convention à établir</i>	1,00		1,00						2,00	-
<i>Mise en place du SFIC (création de la régie, conditions de gestion, documents)</i>	0,50						2,00		2,50	-
<i>Accompagnement dans la demande de subvention</i>	0,50								0,50	-
Consolidation de l'opération	2,00	1 600,00	3,00	1 950,00			-	-	5,00	3 550,00
<i>Coût global, finalisation du compte d'exploitation prévisionnel et définition des tarifs</i>	1,00		1,00						2,00	-
<i>Actualisation des Livrets de gouvernance, réunion et validation par les Abonnés</i>	1,00		2,00						3,00	-
Élaboration du dossier de consultation des entreprises	2,00	1 600,00	3,00	1 950,00			2,00	1 600,00	7,00	5 150,00
<i>Pièces administratives</i>	0,50						2,00		2,50	-
<i>Programme technique fonctionnel</i>	1,00		3,00						4,00	-
<i>Cadre des prix et présentation synthétique de l'offre</i>	0,50								0,50	-
Assistance à la conduite de la procédure	2,00	1 600,00	5,00	3 250,00			2,50	2 000,00	9,50	6 850,00
<i>Étapes préalables au lancement de la procédure (préparation, AAFPC)</i>							1,00	800,00	-	-
<i>Assistance à l'analyse des offres et au dialogue compétitif</i>	1,00	800,00	5,00	3 250,00					6,00	4 050,00
<i>Finalisation du contrat</i>	1,00	800,00					0,50	400,00	1,00	800,00
<i>Assistance procédurale</i>							1,00	800,00	-	-
Marchés annexes	1,00	800,00	2,00	1 300,00			-	-	3,00	2 100,00
Phase 2 : Assistance pour le suivi de la mise en œuvre du réseau de chaleur	2,00	1 600,00	19,00	12 350,00			-	-	21,00	13 950,00
Suivi du marché	1,00	800,00	4,00	2 600,00					5,00	3 400,00
Suivi des travaux			12,00	7 800,00					12,00	7 800,00
Réception et mise en service	1,00	800,00	3,00	1 950,00					4,00	2 750,00
Phase 3 : Assistance à l'analyse de la première année de fonctionnement	2,00	1 600,00	5,00	3 250,00			-	-	7,00	4 850,00
Bilan de fonctionnement	1,00	800,00	3,00	1 950,00					4,00	2 750,00
Analyses critiques et propositions	1,00	800,00	2,00	1 300,00					3,00	2 100,00
Avenant n°1	-	-	18,50	12 025,00	10,00	1 500,00	-	-	28,50	13 525,00
<i>Journées supplémentaires passées sur le dossier au 7/12/2017</i>			6,00	3 900,00	4,00	600,00			6,00	4 500,00
<i>Journées supplémentaires passées du 7/12/2017 au 12/12/2018</i>			5,50	3 575,00	1,00	150,00			5,50	3 725,00
<i>Réseau Sud (travaux complémentaires)</i>			7,00	4 550,00	5,00	750,00			7,00	5 300,00
Avenant n°2	9,00	6 750,00	-	-	-	-	-	-	9,00	6 750,00
<i>Journées supplémentaires passées sur le dossier en 2019/2020 (750€/HT/jour)</i>	9,00	6 750,00							9,00	6 750,00
Avenant n°3	0,75	600,00	3,00	1 950,00	-	-	-	-	3,75	2 550,00
<i>Journées supplémentaires retard des travaux (1 trimestre)</i>	0,75	600,00	3,00	1 950,00	-	-	-	-	3,75	2 550,00
Total HT	27,75	21 750,00 €	71,50	46 475,00 €	10,00	1 500,00 €	6,50	5 200,00 €	115,75	74 925,00 €
TVA		4 350,00 €		9 295,00 €				1 040,00 €		14 985,00 €
Total TTC		26 100,00 €		55 770,00 €				6 240,00 €		89 910,00 €

La date de révision des coûts journaliers de la prestation complémentaire
signature du présent avenant.

Article 3 – Dérogation aux clauses du marché initial

Pour tout ce à quoi il n'est pas dérogé par le présent avenant n°3, les clauses et conditions du marché initial sont et demeurent applicables.

A Bois-Guillaume,
Le

Le Prestataire,
Gérant de CEDEN

Dominique PLUMAIL

A Boves,
Le

Le Président de la Fédération Départementale
d'Energie de la Somme

Franck Beauvarlet

Reçu notification de l'avenant, le
Le Prestataire